

portant nomination du Directeur du Centre d'Enseignement Supérieur de Porto-Novo et du Secrétaire Général de l'Institut d'Enseignement Supérieur du Bénin.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;
- VU la Loi n° 64-34 du 12 décembre 1964 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu.
- VU le décret n° 145/PR du 15 mai 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire ;
- VU le décret n° 441/PR-SGG du 22 décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU l'Accord de coopération en matière d'Enseignement Supérieur signé à Paris le 24 avril 1961 entre la France et le Dahomey
- VU la Convention portant organisation de l'Institut d'Enseignement Supérieur du Bénin signé entre le Dahomey et le Togo le 14 juillet 1965 ;
- VU la décision n° 157/IESB du 21 Mars 1966 chargeant Mr DURAND Justin des fonctions de Secrétaire Général de l'I E S B. ;
- SUR la proposition du Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur Jean-Marie GUISE, Professeur certifié de Chimie-Physique, est nommé Directeur du Centre d'Enseignement Supérieur de Porto-Novo

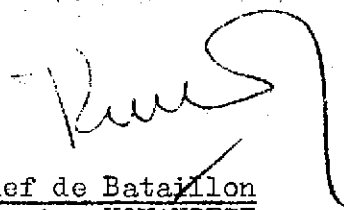
ARTICLE 2.- Monsieur Justin DURAND, Attaché d'Administration Scolaire et Universitaire, est nommé Secrétaire Général de l'Institut d'Enseignement Supérieur du Bénin (Togo et Dahomey).

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la prise de fonction des intéressés, c'est-à-dire pour Mr GUISE à partir du 1er Octobre 1965 et pour Mr DURAND à partir du 1er Janvier 1966, sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

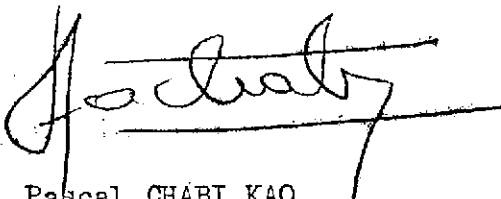
Fait à COTONOU, le 18 Juin 1968

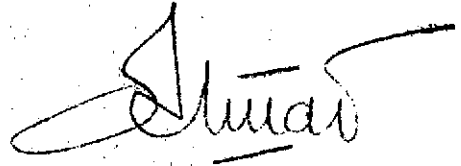
par le Président de la République,

Le Chef du Gouvernement Provisoire,



Chef de Bataillon
Maurice KOUANDETE

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,


Pascal CHABI KAO


Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Le Ministre de l'Education Nationale
de la Jeunesse et des Sports,


S/Lieutenant Sylvestre HODONOU

AMPLIATIONS :

PR 4 - SGG 4 - MENJS et Serv. 10 -
CS 6 - Ministères 9 - IAA 1 -
Gde Chanc 1 - DB 2 - CF-DC-Solde 6 -
DI 1 - Trésor 4 - DP 2 - DGAJL 2 -
Dtion Stat. 2 - Direct. Plan 2 -
IESB 4 - CES 2 - Intéressés 2 -
JORD 1.-